Réf. Farde e-Assemblées : 2721246

N° OJ : **40**

Projet d'Arrêté - Conseil du 29/06/2026

Objet : Adhésion eBox (émetteur).

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la Nouvelle Loi communale ;

Vu la loi du 27 février 2019 relative à l'échange électronique de messages par le biais de l'eBox ;

Vu l'arrêté royal du 2 juin 2019 fixant les modalités d'utilisation de l'eBox ;

Vu les décrets et ordonnances conjoints des 25 janvier et 1er février 2024, couramment appelés « Bruxelles Numérique », fixant le cadre légal de la transition numérique notamment pour toutes les administrations de la Région de Bruxelles-Capitale, dont l'objectif est de moderniser et d'accélérer la digitalisation des services publics bruxellois ;

Considérant que l'eBox constitue une boîte aux lettres électronique sécurisée permettant aux autorités publiques de transmettre des communications officielles aux citoyens et aux entreprises ;

Considérant que l'utilisation de ce canal permet :
- de moderniser la communication administrative,
- d'améliorer l'accessibilité et la rapidité des services publics,
- de réduire les coûts d'envoi postal,
- de contribuer aux objectifs de transition numérique et environnementale ;

Considérant que le citoyen dispose de la liberté d'adhérer ou non à sa boîte électronique eBox et qu'une démarche proactive est nécessaire de sa part ;

Considérant que l'adhésion implique des démarches à effectuer auprès du SPF BOSA pour communiquer vers les citoyens et via CSAM pour communiquer vers les entreprises ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Échevins,

ARRÊTE :

Article 1 : Adhérer au système eBox en qualité d'expéditeur de communications officielles à destination des citoyens et des entreprises.

Article 2 : Charger le Collège des formalités légales.

Annexes :